



Liberté + Égalité + Fraternité

ecollèges



Les essentiels : Mes questions sur l'espace ecollèges.finistere.fr

Le compte de l'établissement

Qu'est-ce que le compte de l'établissement ?

Qui peut créer un compte ?

La gestion du compte

Comment modifier le compte ?

Comment changer le mot de passe ?

Comment modifier la question personnelle qui permet de récupérer mon mot de passe en cas d'oubli ?

Mon nouveau mot de passe a été envoyé par courriel à mon adresse mais je ne reçois rien

La connexion au site

Comment me connecter à mon compte ?

Quel mot de passe choisir ?

Les informations de l'établissement seront-elles protégées ?

Les informations de l'établissement seront-elles transmises à d'autres organismes ?

Je n'arrive pas à accéder à mon compte, que puis-je faire ?

J'ai oublié mon identifiant

Mon mot de passe ne fonctionne pas

J'ai perdu mon mot de passe

Les pré-requis techniques

Accepter les cookies de session

Les navigateurs compatibles

L'affichage n'est pas bon, les liens du site ne fonctionnent pas

Zoom sur les cookies

La gestion des pièces justificatives

Comment ajouter mes pièces justificatives à ma demande ?

Comment ajouter une pièce justificative jointe à une autre demande en ligne ?

Le compte de l'établissement

Qu'est-ce que le compte de l'établissement ?

C'est un espace électronique sécurisé vous permettant de :

- visualiser les données administratives de votre établissement,
- accéder à un bouquet de démarches en ligne,
- suivre l'avancement de vos demandes.

L'utilisation du service est gratuite, hors coûts de connexion.

Qui peut créer un compte ?

Le compte de votre établissement est créé par le Département du Finistère.

La gestion du compte

Comment modifier le compte ?

Pour les besoins des traitements informatiques de vos démarches, les informations de votre compte ne sont pas modifiables à votre niveau car elles sont utilisées pour le versement des aides associées. Si vous désirez modifier ces informations, vous devez en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : DDC_SFEC@finistere.fr.

Comment changer le mot de passe ?

Il est possible de changer de mot de passe depuis le compte de l'établissement.

Sur la page d'accueil de ecollèges.finistere.fr:

1. Connectez-vous au compte en saisissant votre identifiant et mot de passe dans les champs prévus à cet effet.
2. Cliquez sur l'onglet **Compte**.
3. Vous accédez aux informations de votre compte. Cliquez sur « [Modifier mon mot de passe](#) » en haut à droite.
4. Par sécurité, votre mot de passe actuel vous est d'abord demandé. Saisissez votre mot de passe actuel dans la zone correspondante.
5. Puis saisissez à deux reprises le nouveau mot de passe que vous avez choisi (zones « **Nouveau mot de passe** » et « **Confirmation du nouveau mot de passe** »). Le nouveau mot de passe doit contenir a minima 8 caractères dont au moins une lettre et un chiffre.
6. Cliquez sur le bouton « **Sauver** ».

Comment modifier la question personnelle qui permet de récupérer mon mot de passe en cas d'oubli ?

Il est possible de modifier la question personnelle qui permet de récupérer son mot de passe en cas d'oubli depuis votre compte.

1. Connectez-vous à votre compte en saisissant votre identifiant et mot de passe dans les champs prévus à cet effet,
2. Cliquez sur l'onglet **Compte**.
3. Vous accédez aux informations de votre compte. Cliquez sur « [Modifier ma question / réponse](#) » en haut à droite.
4. Par sécurité, votre mot de passe actuel vous est d'abord demandé. Re-saisissez votre mot de passe actuel dans la zone correspondante.
5. Répondez à la question à choisir dans la liste déroulante.
6. Cliquez sur le bouton « **Sauver** »

Mon nouveau mot de passe a été envoyé par courriel à mon adresse mais je ne reçois rien

- Vérifier votre adresse électronique mentionnée dans votre compte : elle peut soit être erronée ou devenue obsolète. Il convient dans ce cas demander la modification de votre compte au Département du Finistère.
- Rechercher le courriel dans les dossiers « Courriers indésirables » ou « Corbeille » ou encore avec la fonction de recherche de votre messagerie (émetteur : DDC_SFEC@finistere.fr).
- Vérifiez le bon fonctionnement de votre serveur courriel en essayant de vous envoyer à vous-même un mail de test. Si ce test fonctionne, il peut s'agir d'un problème technique temporaire sur le site du Département du Finistère, essayez à nouveau ultérieurement.
- Si cela ne fonctionne toujours pas, contactez-nous via le courriel DDC_SFEC@finistere.fr.

La connexion au site

Comment me connecter à mon compte ?

Sur la page d'accueil de ecollèges.finistere.fr en haut à gauche :

1. dans le champ **Identifiant**, saisissez le code d'accès qui vous a été communiqué par le Département du Finistère,
2. dans le champ **Mot de passe**,
 - Lors de la première connexion : saisissez le mot de passe qui vous a été communiqué par le Département du Finistère. Il vous sera alors demandé de changer ce mot de passe qui vous sera propre.
 - Lors des connexions suivantes : saisissez le mot de passe que vous avez choisi.

Quel mot de passe choisir ?

Vous devez choisir un mot de passe composé de 8 caractères ou plus dont au moins une lettre et un chiffre.

En termes de sécurité, nous vous conseillons l'utilisation de mots de passe forts. La force d'un mot de passe dépend de sa longueur et du nombre de possibilités existantes pour chaque caractère le composant. En effet, un mot de passe constitué de minuscules, de majuscules, de caractères spéciaux et de chiffres est plus difficile à découvrir qu'un mot de passe constitué uniquement de minuscules.

Les informations de l'établissement seront-elles protégées ?

Oui, la protection des informations échangées est une priorité forte pour nous. Nous faisons appel aux technologies les plus récentes en la matière pour garantir un niveau élevé de sécurité.

Les informations de l'établissement seront-elles transmises à d'autres organismes ?

Non, le Département du Finistère s'engage à n'opérer aucune commercialisation des informations transmises par l'Usager au moyen du service, et à ne pas les communiquer à des tiers, en dehors des cas prévus par la loi.

Je n'arrive pas à accéder à mon compte, que puis-je faire ?

- Assurez-vous de disposer d'un identifiant et d'un mot de passe valides. Pour plus de précisions, voir les questions [Mon mot de passe ne fonctionne pas](#) et
- [J'ai oublié mon identifiant](#)
- Pour récupérer votre mot de passe, voir la question [J'ai perdu mon mot de passe](#).

J'ai oublié mon identifiant

- Contactez-nous via le courriel DDC_SFEC@finistere.fr.

Votre identifiant pourra, après vérifications, vous être envoyé par courriel. Pour des raisons de sécurité, cette information ne pourra jamais vous être communiquée par téléphone.

Mon mot de passe ne fonctionne pas

- Vérifiez tout d'abord l'éventuelle activation des touches « Majuscules » et « Clavier numérique » qui ont une influence sur la validité du mot de passe frappé.
- Si cela ne fonctionne toujours pas, voir la question J'ai perdu mon mot de passe.

J'ai perdu mon mot de passe

Sur la page d'accueil de ecollèges.finistere.fr :

1. cliquez sur le lien « [Mot de passe oublié](#) »
2. saisissez votre identifiant d'accès puis cliquez sur le bouton « **Confirmer** »
3. une question apparaît correspondant à celle que vous avez choisie lors de la création de votre compte, saisissez la réponse adéquate puis cliquez sur le bouton « **Confirmer** »
4. un e-mail vous est envoyé contenant votre nouveau mot de passe.

Pour des raisons de sécurité, ce mot de passe ne pourra jamais vous être communiqué par téléphone.

Les pré-requis techniques

Accepter les cookies de session

Pour vos démarches en ligne, votre navigateur internet doit être configuré pour autoriser les cookies de session.

Ce cookie enregistre des informations relatives à votre navigation sur ce Service et stocke des informations que vous avez saisies durant votre visite. Dès que vous vous déconnectez, le cookie est invalidé.

Les navigateurs compatibles

Les navigateurs assurant un bon fonctionnement du site sont :

- > Firefox version 4.0 et plus (conseillé)
- > Safari version 4.0 et plus
- > Internet Explorer version 8.0 et plus
- > Google Chrome version 10.0 et plus
- > Opera version 10.0 et plus

L'affichage n'est pas bon, les liens du site ne fonctionnent pas

Si la version de votre navigateur est compatible, fermez-le pour le ré-ouvrir, puis réessayer.

D'un point de vue général, nous vous recommandons fortement l'utilisation d'un navigateur moderne et respectueux des standards du Web (en particulier, ceux du W3C).

Zoom sur les cookies

Qu'est-ce qu'un cookie ?

Un cookie est un petit fichier texte, enregistré sur votre ordinateur, stockant les informations nécessaires à la consultation des sites internet.

Quand vous naviguez sur le site, ces informations sont lues et éventuellement mises à jour afin d'adapter le contenu des pages en conséquence. Concrètement un cookie sert à transmettre des informations d'une page d'un site à une autre pour adapter au mieux le contenu et les services d'un site internet à l'internaute qui le consulte.

Les cookies et la sécurité

Un cookie est un simple fichier texte, il ne possède pas de fonctions cachées lui permettant de récupérer à votre insu votre adresse mail ou autre chose.

Les risques liés au virus sont inexistants.

Un cookie est propre au site internet qui l'a placé. C'est à dire que seul le site web que vous venez de consulter peut lire le cookie qu'il vient de déposer sur votre ordinateur. Les informations contenues dans le cookie ne sont donc pas accessibles par d'autres sites internet que celui-ci.

Pourquoi accepter les cookies ?

La plupart des sites internet utilisent les cookies. Le refus ou la suppression du cookie peut vous empêcher d'accéder au site. Nous vous recommandons donc de laisser votre navigateur les accepter.

La gestion des pièces justificatives

Certaines démarches en ligne nécessitent de joindre des pièces justificatives. Ces documents à fournir sont indiqués dès la page d'accueil de votre demande en ligne. Les formats acceptés sont les fichiers PDF et les images de type PNG, JPEG, GIF ou TIFF.

Conseils : *Pensez à scanner ces documents et les enregistrer sous votre ordinateur avant de débuter la saisie de votre dossier.*

Si vous ne possédez pas de scanner, vous pouvez utiliser un appareil photo numérique ou un téléphone intégrant cette fonction. Veillez à ce que votre document soit lisible et que la taille de votre fichier ne soit pas excessive (au maximum 1 Mo).

Comment ajouter mes pièces justificatives à ma demande ?

Vous devez joindre vos documents lors votre démarche en ligne, à l'étape **Pièces justificatives**. Les documents à fournir y sont précisés clairement.

Pour chaque pièce à joindre :

1. Cliquez sur « [Joindre](#) ».
2. Cliquez sur le bouton « **Parcourir...** ».
3. Sélectionnez votre document.
4. Donnez-lui un titre explicite (exemple : devis extincteurs 2013).
5. Puis cliquez sur le bouton « **Sauver** »

Si vous avez une pièce justificative sauvegardée sous plusieurs fichiers :

6. Cliquez à nouveau sur le bouton « **Parcourir...** » de nouvelle page et reprenez les étapes 3 à 5.

Si non :

7. Cliquez sur « [Retour](#) ».

Votre pièce est ajoutée dans vos documents joints. Vous pouvez à ce stade la modifier ou la supprimer.

Une fois toutes vos pièces justificatives ajoutées, vous pouvez cliquer sur le bouton « **Confirmer et continuer** ».

Comment ajouter une pièce justificative jointe à une autre demande en ligne ?

Si vous avez déjà des documents disponibles dans votre espace personnel, il vous suffit de cliquer sur « [Joindre](#) » sur le document afférent. Votre document est ajouté automatiquement.